



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens et citoyennes de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier :

QUE le conseil, à sa séance ordinaire du 10 juin 2024, a adopté le règlement suivant :

[RÈGLEMENT NUMÉRO 1660-2024](#)
[MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AUTORISER L'USAGE](#)
[CONTINGENTÉ « LAVE-AUTO » DANS LA ZONE 81-C](#)

QUE ce règlement a pour objet de permettre l'implantation d'un lave-auto dans la zone 81-C mais restreignant l'implantation à un seul établissement dans la zone;

QUE le règlement est entré en vigueur le 20 juin 2024, à la suite de l'émission du certificat de conformité par la MRC de La Jacques-Cartier.

Ce règlement est déposé au Service du greffe où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Toutefois, nous vous invitons à le consulter sur le site Internet de la Ville en cliquant sur le titre du règlement ou en vous rendant sur la page **[RÈGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGUEUR ET LES RÈGLEMENTS EN PROCESSUS D'ADOPTION](#)**.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 4 juillet 2024.

Mélanie Côté
Assistante-greffière